

REPUBLIQUE FRANCAISE : LIBERTE, EGALITE, FRATERNITE

Région Rhône Alpes Département de la Haute-Savoie Arrondissement de St Julien en Genevois Canton de St Julien en Genevois <b>Commune de Contamine-Sarzin (74270)</b>	<b>Extrait du registre des délibérations du conseil municipal</b> <b>Séance du vendredi 13 août 2021</b> Par suite d'une convocation en date du 22 juillet 2021, les membres composant le conseil municipal se sont réunis à l'espace Pierre Brand, le 13 août 2021 à 20h00 sous la présidence de Monsieur Georges Canicatti, Maire.
Nombre de conseillers : 15 En exercice : 14 Présents : 12 Votants : 14 Délibération n°D_2021_08_13_09	Etaient présents : M. Georges Canicatti, Mme Anne-Marie Cecon, M. Christophe Comé, M. Julien Langlois, Mme Pierrette Baton-Marechal, M. Marc Brunier, M. Louis Buda, M. Laurent Esteulle, Mme Josiane Masson, Mme Cécile Pakosz, M. Christophe Piazzoni, M. Norbert Regard Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales. Absents ayant donné procuration : Mme Carole Chen à Mme Anne-Marie Cecon, M. Jean-Philippe Gecchele à M. Christophe Comé Absent excusé : / Absent : / Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil. Mme Pierrette Baton-Marechal est désignée pour remplir cette fonction.

**Objet : Révision du montant des chèques de caution de la salle des fêtes**

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal a, par délibérations n°D\_2020\_09\_23\_02 du 23 septembre 2020 et n°D\_2021\_05\_26\_02 du 26 mai 2021, fixé les tarifs de location de la salle des fêtes et le montant des chèques de caution à fournir par les locataires pour les exercices 2021 et 2022.

Il s'avère que les décisions prises ne sont pas satisfaisantes en ce qui concerne les cautions de garantie. La commune a demandé des devis et reçu des factures de prestations de ménage qui lui permettent de mieux définir les montants des cautions à demander aux pétitionnaires.

Monsieur le Maire termine en indiquant qu'il serait plus efficace de demander plusieurs chèques dédiés, à savoir :

- 200 € en cas de manquement au nettoyage des sanitaires et du bar,
- 200 € en cas de manquement au nettoyage de la cuisine,
- 400 € en cas de résiliation de la location moins d'une semaine à l'avance ou de dommages éventuels,
- 50 € en cas de vaisselle manquante.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité et à mains levées, le conseil municipal :

- ♦ **APPROUVE** la répartition des chèques de caution ci-avant énoncée,
- ♦ **PRECISE** que cette répartition interviendra dès les prochaines demandes de location (pas de changements pour les demandes de location déjà traitées).

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an ci-dessus.

Délibération certifiée exécutoire Compte tenu de sa télétransmission le : 19 AOUT 2021 Et de la publication le : 19 AOUT 2021	Extrait conforme au registre des délibérations. Fait à Contamine-Sarzin, le 19 AOUT 2021 Le Maire, Georges CANICATTI
--	---